

CONSEIL COMMUNAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, A. Toussaint, H. Krier et M. Reiland, échevins
MM./Mmes F. Bemtgen, M. Caldarella, N. Costa, J. Feller-Wilmes, F. Kass, M. Krier,
D. Marques, R. Miny, P. Prickaerts, W. Vullers, M. Weiler, conseillers

M. T. Neyens, secrétaire

- DÉCLARATION ÉCHEVINALE

La déclaration échevinale concernant la gestion des affaires communales et le programme des travaux à réaliser au courant du mandat 2023 à 2029 est présentée par le collège des bourgmestre et échevins. Elle a été publiée dans le bulletin communal '**De Mierscher Gemengebuet**' et au site internet **www.mersch.lu** .

- TABLEAU DE PRÉSEANCE

À l'unanimité, le conseil communal dresse le tableau de préséance des membres du conseil communal comme suit:

	<u>date d'entrée</u>	<u>rang d'ancienneté</u>
Malherbe Michel	1996	1
Krier Henri	2000	2
Reiland Michel	2009	3
Weiler Mariette	2011	4
Feller-Wilmes Joëlle	2011	5
Toussaint Abby	2011	6
Vullers Willy	2017	7
Miny Romain	2017	8
Bemtgen Félix	2022	9
Marques Daniel	2023	10
Kass Fränz	2023 (1.833 voix)	11
Prickaerts Pierre	2023 (1.748 voix)	12
Costa Nelson	2023 (1.362 voix)	13
Caldarella Weis Marvin	2023 (975 voix)	14
Krier Mathieu	2023 (632 voix)	15

- SYNDICATS COMMUNAUX

Le conseil communal procède unanimement à la désignation des délégués aux syndicats communaux:

SIDERO: Toussaint Abby (CSV)

SIDEC: Marques Daniel (DP)

SICEC:	Malherbe Michel (DP)
SIGI:	Prickaerts Pierre (DP)
SICONA-Centre:	Reiland Michel (CSV)
SEC:	Feller-Wilmes Joëlle (DP)
ZAMID:	délégué: Malherbe Michel (DP) délégué: Miny Romain (CSV) délégué: Bemtgen Félix (déi gréng) délégué: Caldarella Weis Marvin (Är Leit)
KLIMABÜNDNIS:	délégué effectif: Krier Henri (DP) délégué suppléant: Toussaint Abby (CSV)
CREOS:	Friedrich Luc (conseiller écologique)
ORT:	délégué effectif: KRIER Henri (DP) délégué suppléant: KASS Fränz (DP)
Convention «Vallée de l'Alzette»:	Reiland Michel (CSV) Malherbe Michel (DP)
Comité de surveillance CIPA Mersch:	délégué effectif: Vullers Willy (DP) délégué suppléant: Costa Nelson (CSV)
LEADER Lëtzebuerg West:	délégué principal: Krier Henri (DP) délégué suppléant: Miny Romain (CSV)
Délégué à l'égalité des chances:	Kass Fränz (DP)
Délégué aux transports publics:	Vullers Willy (DP)
Délégué Landakademie:	Kass Fränz (DP)
Déléguée Conseil d'établissement CMNord:	Feller-Wilmes Joëlle (DP)
Commission de surveillance «Beim Goldknapp»:	délégué effectif: Miny Romain (CSV) déléguée suppléante: Feller-Wilmes Joëlle (DP)
Commission de surveillance «Ecole de Musique Uelzechtdall»:	délégué: Reiland Michel (CSV) déléguée: De Valentin-Bourg Jacqueline

- COMMISSIONS COMMUNALES CONSULTATIVES

a) Le conseil communal arrête à l'unanimité

- la composition de la commission scolaire, de la commission du vivre-ensemble interculturel et de la commission des loyers (composition réglée par la loi).
- la création des commissions consultatives suivantes: commission des bâtisses, de la circulation, des sports, de l'égalité des chances, de l'environnement, de l'information, des jeunes, culturelle, des affaires sociales et du 3^{ième} âge.

- la création des groupes de travail suivants: groupe de travail subsides, comité des fêtes, comité d'accompagnement du Campus sportif Mierscherbiërg, groupe d'action 'Fairtrade' et équipe climat.

- INDEMNITES: NOUVELLES FIXATIONS

- Indemnité mensuelle revenant au bourgmestre à partir du 01/10/2023: 264,00 € NI 100
- Indemnité mensuelle revenant aux échevins à partir du 01/10/2023: 177,10,00 € NI 100
- Jetons de présence pour les membres du conseil communal à partir du 01/10/2023: 22,35 € NI 100 par séance
- Jetons de présence pour les membres des commissions consultatives à partir du 01/10/2023: 6,72 € NI 100 par séance (Commission des bâtisses: 13,44 € NI 100 par séance)
- Jetons de présence pour les présidents et secrétaires des commissions consultatives à partir du 01/10/2023: 10,30 € NI 100 par séance (Commission des bâtisses: 13,44 € NI 100 par séance)

- URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- la demande de lotissement présentée par la Fondation Lëtzebuërger Blannevereenegung de Rollingen relative au regroupement de six parcelles, sises à Rollingen, 47, rue de Luxembourg, en un lot en vue de son affectation à l'habitation et à la construction.
- la demande de lotissement présentée par la société Seventyseven de Luxembourg relative au morcellement d'une parcelle sise à Beringen, 6, rue Wenzel, en trois lots. Deux lots sont affectés à l'habitation et à la construction et un lot à l'aménagement du domaine public, après cession gratuite à l'Administration communale.
- les modifications ponctuelles des parties graphique et écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch, aux sites Zone d'activités Irbicht à Beringen et 2, rue Bildchen à Rollingen, ceci sous certaines conditions.
- les modifications ponctuelles du Plan d'Aménagement Particulier Quartier Existant (PAP QE) de la commune de Mersch aux sites Zone d'activités Irbicht à Beringen et 2, Rue Bildchen, à Rollingen, en tenant compte de quelques réclamations fondées.
- les modifications ponctuelles des parties graphique et écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch, aux sites Rue Irbicht à Beringen, In Bruch/Rue de Luxembourg à Rollingen et «Auf der Altesch» à Moesdorf.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité les devis suivants:

- travaux de rénovation de la maison dite «Hierdenhaus» sise à Pettingen, 6, Um Kisel, au montant total de 278.000,00 € TTC
- travaux de rénovation de l'école Jean Majerus à Mersch au montant total de 100.000,00 € TTC
- renouvellement des infrastructures extérieures du Centre Marisca à Mersch au montant total de 320.847,30 € TTC
- divers travaux d'amélioration sur le réseau d'eau potable, notamment la pose de nouvelles conduites dans les rues Op dem Kachebiërg et rue de Glabach à Moesdorf au montant total de 112.754,32 € TTC
- travaux de réfection des terrains de football à Mersch au montant total de 90.000,00 € TTC

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité

a) les décomptes de travaux extraordinaires suivants:

Projets	Devis (en € TTC)	Dépense (en € TTC)
Aménagement de bureaux dans l'Annexe du Château	150.000,00	117.481,35
Changement du système d'information géographique communal	218.850,00	206.678,96
Mise en œuvre d'un concept urbanistique pour le centre de Mersch	0,00	115.658,95
Construction d'une maison relais au site du bâtiment Nic. Welter à Mersch et Construction d'un bâtiment pour le cycle 1 sur le site du bâtiment Nic. Welter à Mersch	15.555.000,00	13.150.727,21
Réalisation d'une étude de circulation	0,00	325.445,60
Installation d'une nouvelle illumination de Noël	240.000,00	252.023,69
Réaménagement de la villa romaine à Mersch	519.423,38	345.451,45
Restauration de l'ancien orgue de l'église de Mersch	102.007,84	119.904,51
Réaménagement de l'Ecole Cécile Ries à Mersch	149.000,00	175.214,91

b) les déclarations de recette de l'exercice 2023 au montant total de 15.003.705,12 €

c) quelques modifications du budget ordinaire de l'exercice 2023

d) quelques modifications du budget extraordinaire de 2023:

- augmentation du crédit «Travaux de réfection des terrains football à Mersch» de 100.000,00 € pour le porter au montant total de 200.000,00 €
- augmentation du crédit «Renouvellement d'infrastructures du réseau d'eau potable» de 150.000,00 € pour le porter au montant total de 400.000,00 €
- augmentation du crédit «Acquisition de bâtiments non affectés» de 1.498.735,34 € pour le porter au montant total de 4.000.000,00 €

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

a) le compromis de vente par lequel M. A. Gehlen vend à la commune de Mersch une maison d'habitation mitoyenne de 5,54 a, sise à Mersch, 4, rue J. Majerus, avec place et toutes appartenances et dépendances, au prix total de 800.000,00 €.

- b) le compromis de vente par lequel MM. R. et M. Kerger vendent à la commune de Mersch une maison d'habitation avec place et toutes appartenances, dépendances et terres autour, sise à Reckange, 1, Barrière, d'un total de 1,66 ha au prix total de 1.300.000,00 €.
- c) 6 baux à ferme
- d) la convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Ministre de la Famille et de l'Intégration, l'Association Uelzechtdall a.s.b.l. et les communes membres concernant le fonctionnement du Club Senior «Uelzechtdall».
- e) le contrat de fourniture entre la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A. de Diekirch et la Commune de Mersch concernant la mise à disposition, par la brasserie, des installations de débit de boisson dans les salles de fêtes à Rollingen et Moesdorf ainsi que dans le hall Irbicht à Beringen.
- f) une concession funéraire à 30 ans au cimetière de Mersch.

- ENSEIGNEMENT

Le conseil communal, à l'unanimité, arrête définitivement l'organisation scolaire de l'année 2023-2024 de l'enseignement fondamental.

- PERSONNEL COMMUNAL

À l'unanimité, le conseil communal

- a) attribue à M. J. Allard le titre de secrétaire communal adjoint avec effet au 1^{er} octobre 2023.
- b) approuve la création de deux postes d'agent municipal pour le service d'ordre public.
- c) accorde à M. D. Leoci une réduction de son service provisoire d'une année.
- d) fixe l'indemnité forfaitaire brute revenant au gérant préqualifié à 40,00 € au NI100 par mois, payable à partir du 1^{er} août 2023 (Centre Aquatique Krounebiérg).
- e) décide de nommer M. A. Wolter définitivement au poste d'agent municipal avec la fonction de garde champêtre auprès de la commune de Mersch avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.
- f) accorde à Mme Richter, gestionnaire de piscine, un supplément de rémunération de 10 points indiciaires par mois avec effet rétroactif au 1^{er} août 2023.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS